



FFvolley

**COMMISSION CENTRALE DES ORGANISATIONS
COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
(réunion télématique)**

PROCES-VERBAL N°2 DU 05 FEVRIER 2020

SAISON 2019/2020

Présents :

Alain de FABRY (Vice-Président du secteur Sportif), Michel COZZI, Claude GANGLOFF, Gérald HENRY, Jean-Pierre MELJAC, Thierry MINSSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, Jacques TARRACOR

Assistent :

Boris DEJEAN (attaché de la CCS), Johan SOUMY (attaché à la CCO)

POINT 1

L'ensemble des organisateurs des Coupes de France Jeunes, validés en priorité par la CCO/CCS, ont retourné la convention d'acceptation définitive à l'organisation de la compétition pour lesquelles ils ont été désignés.

POINT 2

Les Ligues Régionales ont confirmé les places attribuées sur les Volleyades comme indiquées ci-dessous :

Volleyades M12 FEMININES (26 sélections de Comité Départemental) du 30 mai au 1^{er} juin 2020 : Organisateur Grenoble (Auvergne Rhône-Alpes).

Auvergne Rhône-Alpes (3 équipes), Bourgogne Franche-Comté (1 équipe), Bretagne (2 équipes), Centre Val de Loire (1 équipe), Grand Est (3 équipes), Hauts de France (2 équipes), Ile de France (4 équipes), La Réunion (1 équipe), Normandie (1 équipe), Nouvelle-Aquitaine (2 équipes), Occitanie (2 équipes), Pays de la Loire (1 équipe), Provence Alpes Côte d'Azur (3 équipes).

Une place reste disponible à confirmer auprès de M. Johan SOUMY avant le mardi 10 mars 2020.

Volleyades M13 MASCULINS (26 sélections de Comité Départemental) du 30 mai au 1^{er} juin 2020 : Organisateur Grenoble (Auvergne Rhône-Alpes).

Auvergne Rhône-Alpes (3 équipes), Bourgogne Franche-Comté (1 équipe), Bretagne (2 équipes), Centre Val de Loire (1 équipe), Grand Est (2 équipes), Hauts de France (2 équipes), Ile de France (5 équipes), La Réunion (1 équipe), Normandie (1 équipe), Nouvelle-Aquitaine (2 équipes), Occitanie (2 équipes), Pays de la Loire (1 équipe), Provence Alpes Côte d'Azur (3 équipes).

Une place reste disponible à confirmer auprès de M. Johan SOUMY avant le mardi 10 mars 2020.

Volleyades M14 FEMININES (20 sélections de Ligues Régionales) du 1^{er} au 3 mai 2020 : Organisateur Vitrolles (Provence Alpes Côte d'Azur).

Auvergne Rhône-Alpes (2 équipes), Bretagne (2 équipes), Centre Val de Loire (1 équipe), Grand Est (2 équipes), Hauts de France (2 équipes), Ile de France (2 équipes), La Réunion (1 équipe), Normandie (1 équipe), Nouvelle-Aquitaine (2 équipes), Occitanie (2 équipes), Pays de la Loire (1 équipe), Provence Alpes Côte d'Azur (2 équipes).

La Ligue Régionale de Bourgogne Franche-Comté ne présente pas d'équipe.
La Ligue Régionale d'Ile de France ne présente que deux équipes au lieu de trois.
La Ligue Régionale des Pays de la Loire ne présente qu'une équipe au lieu de deux.

Volleyades M15 MASCULINS (23 sélections de Ligues Régionales) du 1^{er} au 3 mai 2020 : Organisateur Vitrolles (Provence Alpes Côte d'Azur).

Auvergne Rhône-Alpes (2 équipes), Bourgogne Franche-Comté (1 équipe), Bretagne (2 équipes), Centre Val de Loire (1 équipe), Corse (1 équipe), Grand Est (2 équipes), Hauts de France (2 équipes), Ile de France (3 équipes), La Réunion (1 équipe), Normandie (1 équipe), Nouvelle-Aquitaine (2 équipes), Occitanie (2 équipes), Pays de la Loire (1 équipe), Provence Alpes Côte d'Azur (2 équipes).

La Ligue de Nouvelle-Calédonie n'a pas fait de retour.

Une place reste disponible à confirmer auprès de M. Johan SOUMY avant le mardi 10 mars 2020.

Volleyades M17 FEMININES (9 sélections de Ligues Régionales) les 16 et 17 mai 2020 : Organisateur Châtenay-Malabry (Ile de France).

Auvergne Rhône-Alpes (1 équipe), Bourgogne Franche-Comté (1 équipe), Centre Val de Loire (1 équipe), Ile de France (2 équipes), Normandie (1 équipe), Nouvelle-Aquitaine (2 équipes), Occitanie (1 équipe).

Les Ligues Régionales suivantes ne présentent pas d'équipes : Bretagne, Corse, Grand Est, Hauts de France, Pays de la Loire, Provence Alpes Côte d'Azur.

Volleyades M17 MASCULINS (5 sélections de Ligues Régionales) les 16 et 17 mai 2020 : Organisateur Châtenay-Malabry (Ile de France).

Auvergne Rhône-Alpes (1 équipe), Bourgogne Franche-Comté (1 équipe), Centre Val de Loire (1 équipe), Ile de France (1 équipe), Normandie (1 équipe).

Les Ligues Régionales suivantes ne présentent pas d'équipes : Bretagne, Corse, Grand Est, Hauts de France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence Alpes Côte d'Azur.

Inter-ligues M17 FEMININES (4 sélections de Ligues Régionales ne comportant pas de licenciés présents aux pôles espoirs ou de licenciés inscrits sur une rencontre de championnat senior national) les 16 et 17 mai 2020 : Organisateur Châtenay-Malabry (Ile de France).

Bretagne (1 équipe), Grand Est (1 équipe), Provence Alpes Côte d'Azur (2 équipes).

Une place reste disponible à confirmer auprès de M. Johan SOUMY avant le mardi 10 mars 2020.

Les Ligues Régionales suivantes ne présentent pas d'équipes : Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Centre Val de Loire, Corse, Hauts de France, Ile de France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire.

Inter-ligues M17 MASCULINS (6 sélections de Ligues Régionales ne comportant pas de licenciés présents aux pôles espoirs ou de licenciés inscrits sur une rencontre de championnat senior national) les 16 et 17 mai 2020 : Organisateur Châtenay-Malabry (Ile de France).

Bretagne (1 équipe), Corse (1 équipe), Grand Est (1 équipe), Ile de France (1 équipe), Occitanie (1 équipe), Provence Alpes Côte d'Azur (1 équipe).

Les Ligues Régionales suivantes ne présentent pas d'équipes : Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Centre Val de Loire, Hauts de France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire.

POINT 3

Les Ligues Régionales ont confirmé les places qualificatives attribuées sur les finales de Coupes de France M11 comme indiquées ci-dessous :

Coupe de France M11 FEMININES (26 équipes de club) du 19 au 21 juin 2020 : Organisateur Mougins (Provence Alpes Côte d'Azur) ; qui dispose jusqu'au mardi 10 mars 2020 pour confirmer l'utilisation de sa Wild Card organisateur.

Auvergne Rhône-Alpes (3 équipes), Bourgogne Franche-Comté (1 équipe), Bretagne (2 équipes), Centre Val de Loire (1 équipe), Grand Est (3 équipes), Hauts de France (2 équipes), Ile de France (5 équipes), Normandie (1 équipe), Nouvelle-Aquitaine (2 équipes), Occitanie (3 équipes), Pays de la Loire (1 équipe), Provence Alpes Côte d'Azur (3 équipes).

Coupe de France M11 MASCULINS (26 équipes de club) du 19 au 21 juin 2020 : Organisateur Laval (Pays de la Loire) ; qui dispose jusqu'au mardi 10 mars 2020 pour confirmer l'utilisation de sa Wild Card organisateur.

Auvergne Rhône-Alpes (3 équipes), Bourgogne Franche-Comté (1 équipe), Bretagne (2 équipes), Centre Val de Loire (1 équipe), Grand Est (2 équipes), Hauts de France (3 équipes), Ile de France (6 équipes), Normandie (1 équipe), Nouvelle-Aquitaine (2 équipes), Occitanie (2 équipes), Pays de la Loire (1 équipe), Provence Alpes Côte d'Azur (3 équipes).

POINT 4 : COUPE DE FRANCE JEUNES DE BEACH VOLLEY

L'ouverture des engagements pour les trois catégories s'effectuera à partir du :
15 février et se clôturera le 15 avril 2020 – Les RPE seront disponibles à partir du 1^{er} mars 2020.

Il sera possible d'engager dans la même épreuve plusieurs collectifs (constitués de 4 licenciés : 3 joueurs et 1 encadrant).

M13 (nouvelle catégorie) : dates réservées (16 et 17 mai, 23 et 24 mai, 6 et 7 juin, 20 et 21 juin), la finale aura lieu du 3 au 5 juillet 2020 (lieu à déterminer).

M15 : dates réservées (9 et 10 mai, 30 et 31 mai, 6 et 7 juin, 20 et 21 juin), la finale aura lieu du 3 au 5 juillet 2020 (lieu à déterminer).

M17 : dates réservées (9 et 10 mai, 6 et 7 juin, 20 et 21 juin, 27 et 28 juin), la finale aura lieu du 12 au 14 juillet 2020 (lieu à déterminer).

Chaque équipe participante disputera un minimum de 2 journées régionalisées.

Les candidatures à l'organisation d'une phase finale seront possibles à partir du 1^{er} mars 2020.

POINT 5 : BEACH-VOLLEYADES (M15 – NOUVELLE CATEGORIE) – SELECTION DE LIGUES REGIONALES OU DE COMITE DEPARTEMENTAL

Du 6 au 8 juillet 2020 (lieu à déterminer).

Les Ligues Régionales ou Comités Départementaux devront confirmer auprès du secrétariat de la CCO (jsoumy.cco@ffvb.org), le nombre de collectifs (constitués de 4 licenciés : 3 joueurs et 1 encadrant) qu'ils souhaitent engager, au plus tard le 31 mars 2020.

Les candidatures à l'organisation seront possibles à partir du 1^{er} mars 2020.

Le Président de la CCS
Jean-Pierre MELJAC

Le Vice-Président du secteur Sportif
Alain de FABRY